



AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 010/ASMI/EDC/DG/PATDHS/SPM/2023 DU 08 NOV 2023

POUR LE RECRUTEMENT DE TROIS (03) CONSULTANTS INDIVIDUELS EN CHARGE DE LA
MISE EN PLACE D'UN CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA SECURITE DES BARRAGES AU
CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'HYDROELECTRICITE SUR LA SANAGA (PATDHS)

I – Généralités

Le Gouvernement du Cameroun a signé des accords de financement avec la Banque Mondiale (BM) à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), pour financer les activités du Projet d'Assistance Technique pour le Développement de l'Hydroélectricité sur la Sanaga (PATDHS).

Electricity Development Corporation (EDC), qui est l'une des Agences d'Exécution de ce projet a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour le « recrutement de trois (03) consultants individuels en charge de la mise en place d'un cadre règlementaire pour la sécurité des barrages au Cameroun ».

II – Objectif de l'étude

L'objectif principal visé est d'élaborer un cadre réglementaire pour la sécurité des barrages pour le Cameroun. Celui-ci doit être conforme aux meilleures pratiques internationales et aux exigences de la Banque mondiale en matière de sécurité des barrages.

De façon spécifique, la mise en place d'une réglementation relative à la sécurité des barrages va consister à définir les caractéristiques de celle-ci notamment la détermination du :

- i. Cadre juridique de la réglementation
- ii. Mécanisme institutionnel
- iii. Pouvoirs de l'entité de réglementation
- iv. Contenu du règlement
- v. Exigences en matière de renforcement des capacités

La réglementation couvrira aussi bien les petits que les grands barrages tels que définis par la CIGB (Commission Internationale des Grands Barrages), qu'ils soient publics ou privés et quelle que soit leur utilisation (hydroélectricité, irrigation, etc.). Actuellement, tous les barrages existants destinés à la production hydroélectrique sont considérés comme des « grands barrages », mais étant donné la libéralisation du secteur, dans un avenir proche, des « petits barrages » appartenant à des propriétaires privés seront certainement



construits. La réglementation relative à la sécurité des « grands barrages » devrait conduire à l'adoption de mesures de contrôle et de surveillance accrues par rapport aux « petits barrages ».

Le règlement de sécurité des barrages sera préparé en français (original) et en anglais (traduction via Google Translate, sous réserve d'une révision de haut niveau)

III – Etendue de la mission

Sur la base de leur expertise, les consultants contribueront à l'élaboration des règles de sécurité des barrages telles que décrites ci-dessus.

IV – Profil des Consultants

Une équipe de trois consultants individuels sera constituée pour la réalisation des prestations. Les profils de ces consultants sont définis ci-après :

i. Expert Séniior en sécurité des barrages

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de conception en génie civil ou équivalent, disposant d'au moins 30 ans d'expérience internationale en tant qu'ingénieur barrage, y compris la participation à l'élaboration de directives de sécurité des barrages ; ayant participé à des conférences autour des questions de sécurité et d'ingénierie des barrages ; avec une connaissance/expérience des projets de la Banque mondiale dans la région Afrique ; apte au travail d'équipe avec de solides compétences en communication et une capacité à travailler sous pression et à respecter des délais prescrits ; et maîtrise du français et de l'anglais avec d'excellentes compétences en matière de rédaction, d'édition et de communication.

ii. Expert en sécurité des barrages

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de conception en génie civil ou équivalent, disposant d'au moins 12 ans d'expérience internationale en tant qu'ingénieur barrage ; ayant participé à des conférences autour des questions de sécurité et d'ingénierie des barrages ; avec une connaissance/expérience des projets de la Banque mondiale dans la région Afrique ; apte au travail d'équipe avec de solides compétences en communication et une capacité à travailler sous pression et à respecter des délais prescrits ; et maîtrise du français et de l'anglais avec d'excellentes compétences en matière de rédaction, d'édition et de communication.

iii. Expert Juriste

Titulaire d'un diplôme de BAC+5 minimum en droit ou équivalent ; disposant d'au moins 15 ans d'expérience professionnelle ; ayant Participé à au moins 1 mission dans le domaine de la rédaction des textes juridiques et réglementaires ; être apte au travail d'équipe avec de solides compétences en communication et une capacité à travailler sous pression et à respecter des délais prescrits ; maîtrise du français et de l'anglais avec d'excellentes compétences en matière de rédaction, d'édition et de communication.

L'expert senior en sécurité des barrages coordonnera les activités de l'équipe et se portera garant des livrables produits.

Tous les livrables produits dans le cadre de cette mission seront soumis à l'évaluation d'un groupe de travail ministériel et les commentaires formulés par ce groupe de travail seront pris en compte dans les versions finales des livrables, après approbation par les coordinateurs du projet.

V – Contenu des dossiers de candidature

Le Directeur Général de EDC invite les consultants individuels admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables).

V – Procédure applicable

Un Consultant sera choisi par la méthode de sélection des consultants individuels des Directives de Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID (édition janvier 2011, révisé en juillet 2014).

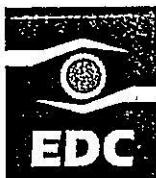
VI - Informations complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures ouvrables de 9h00 à 15h00.

Electricity Development Corporation (EDC)

Immeuble HIBISCUS, Hippodrome, 4^{ème} étage, porte 412 B.P. 15 111 Yaoundé,
Téléphone : (237) 222.23.10.89 / 222.05.98.39 - Fax : (237) 22.23.11.13

Courriel : simplicetowa@yahoo.fr avec copie à sylviefodjo@yahoo.fr



VII – Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être :

- Soit transmises par courriel aux adresses électroniques ci-dessus ;
- Soit déposées en 5 exemplaires au Service du courrier au siège de EDC, sis immeuble Hibiscus Avenue Charles Degaule - YAOUNDE, 4^{ème} étage porte 412, au plus tard 20 NOV 2023 à 15 heures, heure locale avec la mention :

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT DE TROIS (03) CONSULTANTS INDIVIDUELS EN CHARGE
DE LA MISE EN PLACE D'UN CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA SECURITE DES
BARRAGES AU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HYDROÉLECTRICITÉ SUR LA SANAGA
(PATDHS)

